



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS</b>
---	---

**DECISION N°129/2024**  
**PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°81/2024 du 08 juillet 2024 autorisant la signature du marché n°2024-04 : Effacement des réseaux Place Léon Blum et Boulevard Schumann au droit du futur centre culturel, notifié le 09 juillet 2024 à la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES à Liévin,

Considérant la nécessité de prévoir l'extension du génie civil alimentant le réseau de vidéosurveillance et d'harmoniser les ensembles d'éclairage public du site,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 au marché n°2024-04 : Effacement des réseaux Place Léon Blum et Boulevard Schumann au droit du futur centre culturel, avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES à Liévin, pour un montant de 8 640,21 € HT, soit 10 368,25 € TTC, afin d'ajouter au marché les prestations suivantes :

- Extension du génie civil alimentant le réseau de vidéosurveillance : 5 299,17 € HT
- Fourniture et pose de 3 crosses type Elaya : 3 341,04 € HT

Le montant du marché après avenant n°1 passe donc de 144 794,99 € HT, soit 173 753,99 € TTC à 153 435,20 € HT, soit 184 122,24 € TTC, ce qui engendre une augmentation de 5,97 % du montant initial du marché.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence sur les délais d'exécution qui passent de 12 semaines à 14 semaines.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

**Article 2 :** de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

**Article 3** : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 4** : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à BOUYGUES ENERGIES SERVICES

LIBERCOURT, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)